

MOT DE LA MAIRESSE – JUIN 2017

Chers dionysiennes et dionysiens,

SUIVI SUR LES TRAVAUX A LA MAIRIE : Tel qu'annoncé le mois dernier, le conseil s'est positionné sur la suite à donner à ce dossier. Je vous invite à lire dans les prochaines pages le document intitulé **SUIVI SUR LES TRAVAUX A LA MAIRIE ET AUTRES PROJETS**. Vous y trouverez toutes les informations le concernant ainsi qu'une planification des différentes interventions privilégiées dans les prochains mois.

RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE : Au courant du mois d'août, nous procéderons à la relocalisation de notre bibliothèque municipale. Nous sommes actuellement à établir une entente avec la Fabrique afin de convenir des modalités et conditions pour nous permettre de localiser notre bibliothèque dans une partie de la sacristie.

DÉMOLITION DE BÂTIMENTS AU 560 CHEMIN DES PATRIOTES : Dans les prochaines semaines, deux des quatre bâtiments situés sur ce site appartenant à la municipalité, seront démolis. Il s'agit des deux bâtiments qui sont à l'arrière de la bâtisse principale et qui ne présentent aucune possibilité d'utilisation. De plus, la clôture qui est dans un mauvais état sera également enlevée. Il restera par la suite les deux plus gros bâtiments qui servent actuellement à différents besoins de la municipalité. Nous voulons avec cette première intervention améliorer l'apparence et surtout la sécurité de cet endroit.

TRAVAUX RÉALISÉS DANS LES RANGS : Au cours des dernières semaines, nous avons fait des interventions d'entretien sur tous les rangs non pavés de la municipalité. Nous avons tout d'abord gratté les surfaces, pour ensuite recharger de pierres, soit 70 voyages de pierres totalisant 1100 tonnes. Un deuxième grattage a été fait pour terminer avec l'épandage d'un abat-poussière. Nous souhaitons que ces interventions aient amélioré les surfaces et facilité la circulation.

BALISES POUR LES TRAVERSES DE PIÉTONS : Trois balises ont été installées afin de renforcer la sécurité aux passages piétonniers. Cet ajout a entraîné beaucoup de commentaires très positifs de citoyens. Ces balises sont faites pour résister aux passages de tous types de véhicules, même des poids lourds et des véhicules agricoles. Si les conducteurs font preuve de respect et de civilité, les balises auront une plus longue durée de vie sinon, elles devront être remplacées plus souvent mais, elles sont là pour rester. Elles seront bien entendu retirées durant la période hivernale. Il y a lieu de ralentir à l'approche de ces passages piétonniers même lorsqu'il n'y a pas de balises au milieu des voies, c'est le message que ces passages envoient. En présence de piétons (enfants comme adultes) qui **s'engagent** à traverser, les véhicules ont l'obligation de s'arrêter car ce sont les piétons qui ont la priorité et non les véhicules. Toujours dans le but d'améliorer la sécurité de tous les citoyens, de nouvelles interdictions de stationnement ont été ajoutées, sur les rues Yamaska et du Collège. Les rues du Collège et Saint-Catherine sont des corridors scolaires et des tronçons de ces deux rues sont extrêmement étroits, il faut donc redoubler de prudence. Nous avons un noyau villageois qui a son charme avec ses rues étroites et ses maisons qui longent de très près les bordures de rue mais ces particularités imposent des restrictions et une vigilance de la part **tant des conducteurs que des piétons**. N'attendons pas qu'il y ait un malheureux accident avant de modifier nos comportements. Je vous remercie de respecter ces nouvelles signalisations qui n'ont pour but que d'améliorer la sécurité de tous les citoyens, des passants et des visiteurs. **Si chacun y met du sien, la cohabitation sera un succès.**

PARC DU SACRÉ-CŒUR : Comme vous l'avez probablement constaté, les travaux d'aménagement de ce parc qui ont été amorcés l'été dernier, sont pour ainsi dire complétés. Ce projet a été rendu possible grâce à une subvention du programme de « Soutien aux communautés rurales » du CLD de la Vallée du Richelieu. Il reste quelques touches à finaliser mais vous pouvez en profiter pleinement dès maintenant. La phase finale de l'aménagement a été réalisée grâce à l'entreprise Bonduelle qui nous a offert plusieurs journées de bénévolat afin de compléter ces améliorations. Merci à Monsieur Robert Tessier, directeur de l'usine de Saint-Denis ainsi qu'à ses employé(e)s bénévoles. L'an dernier, lorsque nous avons proposé cet aménagement aux représentants de la Fabrique qui est propriétaire des lieux, tant eux que nous, avions la préoccupation de réaliser un aménagement qui favoriserait une atmosphère de calme et de quiétude avec la vue merveilleuse sur la rivière. Nous pouvons dire que c'est chose réussie et nous espérons que vous profiterez pleinement de cet endroit magnifique et magique!

NOMINATION DE MADAME ANNIE TARDIF : C'est le 4 juin dernier que notre coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, Marylène Huard nous quittait pour son congé de maternité, bon congé Marylène. Pour la remplacer, j'aimerais souhaiter la bienvenue à Madame Annie Tardif qui a rejoint l'équipe. Annie est déjà connue par plusieurs avec ses cours de Zumba à Saint-Denis depuis quelques années. Son dynamisme et sa vaste expérience en communication et dans l'organisation d'événements représentent sans nul doute un atout pour notre municipalité. Bienvenue dans l'équipe Annie!

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC : Les 23 et 24 juin prochains auront lieu les festivités de la Saint-Jean-Baptiste. Vous trouverez dans les prochaines pages la programmation complète des activités offertes et vous constaterez que petits et grands seront comblés. C'est l'un des rendez-vous annuel à ne pas manquer.

Bon début d'été et profitez bien de ce beau temps qui est enfin là!

Ginette Thibault, mairesse de Saint-Denis-sur-Richelieu

SUIVI SUR LES TRAVAUX À LA MAIRIE ET PLANIFICATION DES AUTRES PROJETS

Travaux à la mairie : Le conseil s'est réuni dans les dernières semaines afin de décider de la suite à donner au projet de travaux sur notre hôtel de ville. Le projet initial proposé visait à rendre le bâtiment **sécuritaire et conforme** au code du bâtiment du Québec pour un bâtiment public. L'objectif du conseil était, avec une vision long terme, de régler **tous** les problèmes identifiés afin de n'avoir à prévoir pour les années à venir que l'entretien normal de ce bâtiment patrimonial. Nous avons choisi de ne pas aller en référendum pour le projet présenté et faisant l'objet du registre tenu le 12 avril dernier et qui a obtenu 262 signatures. Nous avons priorisé de réaliser seulement les travaux urgents visant à rendre le bâtiment **sécuritaire**.

Planification des autres projets : Notre objectif était aussi de faire une planification des dossiers à mettre de l'avant à plus long terme. Nous avons analysé les dossiers et décidé de faire une planification pour l'année 2017 seulement. En effet, la planification stratégique à long terme n'a pas été réalisée puisqu'il y aura des élections municipales le 5 novembre prochain et que le nouveau conseil n'aurait pas l'obligation de respecter en tout ou en partie, une planification stratégique à long terme qui a été décidée par l'ancien conseil.

Cette planification n'étant que pour quelques mois, nous avons choisi les priorités en lien avec **nos obligations et les urgences** mais aussi **avec une vision à long terme**. Les priorités retenues par le conseil sont :

1. TRAVAUX D'URGENCE HOTEL DE VILLE (POUR LE RENDRE SECURITAIRE)	<ul style="list-style-type: none"> • Réparer et consolider les fondations et structures ; • Régler les problèmes d'infiltrations d'eau ; • Refaire la galerie et la rampe d'accès; • Changer 4 fenêtres ; • Traitements en termes de salubrité dans tout le bâtiment; • Corriger les issus de secours. 	150 000\$
2. ACHAT CAMIONNETTE SECURITE PUBLIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le transport du matériel (services incendie et nautique ; • Pour transporter les embarcations de sauvetage sur la rivière. 	75 000\$
3. PLAN DE MESURES D'URGENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Produire un plan de mesures d'urgence conforme aux exigences gouvernementales 	30 000\$
4. GEO LOCALISATION ET ETAT DES PONCEAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Produire un inventaire des ponceaux et classifier leur état 	30 000\$
TOTAL		285 000\$

1. Réaliser les travaux d'urgence sur le bureau municipal afin de rendre le bâtiment sécuritaire;
2. L'achat de la camionnette remplacera le vieux camion autopompe datant de 1969. Actuellement nous avons deux embarcations pour les sauvetages sur la rivière (sur l'eau et sur la glace) mais nous n'avons pas de véhicule pour les transporter et nous sommes appelés à intervenir tant sur notre territoire qu'en entraide aux municipalités voisines riveraines;
3. Confier ce mandat à une firme externe. L'actuel plan date de 1982, il n'est plus à jour et il ne répond pas aux exigences gouvernementales actuelles. Il permettra à Saint-Denis de faire face efficacement à toutes situations d'urgence tant causées par la nature que par d'autres sources;
4. Confier un mandat à une firme externe. Cet exercice n'a jamais été réalisé et actuellement nous ne savons pas le nombre de ponceaux dont nous sommes responsables, leur situation géographique précise et le plus important leur état. Nous évaluons qu'ils sont au nombre d'environ deux cents. Cet exercice facilitera la planification des travaux à réaliser sur nos routes et sur nos rangs dans l'avenir.

Ces projets, une fois réalisés, permettront au prochain conseil d'élaborer une planification stratégique à plus long terme et des prévisions budgétaires éclairées. Ils seront réalisés à même nos surplus d'emprunt non utilisés et suivront le processus législatif en vigueur pour l'utilisation de tels fonds. Les informations relatives à ce processus vous seront communiquées prochainement, directement dans vos boîtes aux lettres, sur notre site internet municipal, sur notre page Facebook et dans le prochain Dionysien. Ces informations, comme tous nos avis publics, seront également sur notre panneau d'affichage à la Caisse Desjardins, sur celui situé sur le mur extérieur de notre hôtel de ville et à l'entrée de la salle du conseil (visible de l'extérieur).

Je vous rappelle encore de ne jamais hésiter à venir au bureau municipal ou aux séances publiques du conseil pour nous poser directement vos questions qui sont toutes légitimes. Nous sommes là pour y répondre et pour vous donner l'information juste et à jour sur les dossiers. Les informations répétées de personne en personne, même si elles sont de bonnes fois, deviennent souvent faussées à la fin et teintées d'une interprétation bien personnelle.

Je vous remercie à l'avance de l'intérêt que vous portez à tous ces dossiers.

Ginette Thibault, mairesse